

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE
ARRÊTÉ N° PM182/2022

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Renouvellement tampon d'un regard
5 chemin du Pirot

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société SUEZ Eau France, en date du 24 novembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un renouvellement du tampon d'un regard ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que les travaux n'ont pu être effectués aux dates indiquées dans les arrêtés PM1502022 et PM1692022 ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Entre le jeudi 1^{er} décembre et le vendredi 30 décembre 2022, durant une journée, la chaussée sera interdite sur le chemin du Pirot, entre le chemin des Blanchisseurs et le chemin du Sarrazin.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par les chemins des Blanchisseurs et du Sarrazin.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

06 DEC. 2022

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société SUEZ EAU France, 988 chemin Pierre Drevet, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 29 novembre 2022



LE MAIRE : Bernard ROMIER